

En un sens, je suppose qu'au plan politique les néo-démocrates jouent sur tous les tableaux. D'un côté, ils disent que les sociétés de la Couronne et l'intervention gouvernementale ont du bon et ils approuvent Petro-Canada. Puis de l'autre, ils disent que les choses ne vont pas parce que le gouvernement remplit les sociétés de la Couronne, y compris Petro-Canada, de ses amis politiques. Ils critiquent le fait qu'il y ait des amis politiques, mais ils sont pour les sociétés de la Couronne. Ils jouent sur tous les tableaux. Ils passent la moitié de leur temps à exiger davantage d'interventions gouvernementales, l'autre moitié à critiquer violemment le gouvernement pour ce qu'il fait grâce au pouvoir que lui confèrent ces interventions. On ne peut pas choisir; il faut tout prendre.

Si nous devons avoir un gouvernement qui crée des sociétés de la Couronne, des organismes divers et qui fait des nominations, nous devons accepter qu'il y ait du népotisme politique. Cela va ensemble; c'est la vie. Comment peut-on justifier moralement ou intellectuellement qu'il y ait du népotisme politique et se récrier chaque fois qu'on nomme quelqu'un à des postes politiques?

L'aspect le plus stupide du raisonnement du député de Vancouver-Kingsway est probablement la question de la responsabilité de Petro-Canada. Le député a dit: «Évidemment que cette société a une responsabilité; elle a la responsabilité d'assurer notre sécurité énergétique». Comment cette société peut-elle être considérée comme responsable? Par quel effet magique? Quelles sont les vertus magiques que possède le président de Petro-Canada, M. Bill Hopper, et que n'ont pas Bob Blair, président des sociétés Nova et Husky, Bill Richards, président de la société Dome, ou M. Riddell, président de la société Paramount Oil and Gas? Quelles vertus magiques dont les autres sont dépourvus acquiert-on en devenant président d'une société de la Couronne? Pourquoi les Canadiens qui dirigent des compagnies pétrolières appartenant à des actionnaires canadiens sont-ils inférieurs sur les plans intellectuel et moral ou sur d'autres plans aux Canadiens qui sont engagés par le gouvernement ou par une Société de la Couronne? Je me demande si le député ne pourrait pas nous expliquer un jour ou l'autre pourquoi les Canadiens employés par des sociétés privées sont inférieurs aux autres intellectuellement et moralement.

M. Waddell: Ils ne le sont pas.

M. Andre: Pourrait-il m'expliquer pourquoi les employés des sociétés qui ne sont pas des sociétés de la Couronne sont malhonnêtes. Le député a dit que les sociétés sont terribles et dégoûtantes et que leurs administrateurs sont ignobles.

M. Waddell: Non. Montrez-moi le passage dans le hansard.

M. Andre: Le député de Vancouver-Kingsway affirme que Petro-Canada est nécessaire pour que nous devenions autonomes sur le plan énergétique, ce qui revient à dire qu'on ne peut pas compter sur le reste de l'industrie pour atteindre ce résultat.

Le député a ensuite parlé de l'intervention du gouvernement. J'aurais voulu qu'il puisse discuter de l'industrie pétrolière avec Tommy Douglas car s'il le faisait, il saurait qu'aucune société, aucun particulier de cette industrie ne peut acheter un terrain, procéder à des essais sismiques, forer un puits, installer un matériel de pompage, construire une raffinerie, ouvrir une station-service ni rien faire du tout sans obtenir au préalable une permission ou une licence du gouvernement. Est-ce là de

Pétrole et gaz du Canada—Loi

l'intervention ou non? La proposition du député de Vancouver-Kingsway est tout simplement absurde.

Je suis certain qu'il ne préconise pas l'abandon de toutes les dispositions du bill. Au contraire, il dit qu'il les veut toutes, mais il veut en même temps que les responsables de la réglementation réglementent aussi le gouvernement, car il ne se fie pas au secteur privé, bien que ce dernier ne puisse rien faire sans d'abord obtenir la permission du gouvernement. Pour moi, cela est absurde.

Le député de Vancouver-Kingsway nous a fait des remontrances à propos des petites sociétés privées et nous a demandé pourquoi nous nous soucions tant d'elles. Qu'il relise donc les observations que j'ai faites lorsque, la semaine dernière, j'ai donné lecture d'une lettre de Paramount Oil and Gas, petite société pétrolière et gazière canadienne dont le siège social se trouve à Calgary, et dont le président s'appelle M. Riddell. La société a entrepris des travaux de forage dans le nord du Canada. Elle a dépensé 10 millions de dollars, ce qui représente une coquette somme pour une petite société. Son plus gros puits, qui lui a coûté cinq millions de dollars s'est avéré improductif. La compagnie a trouvé quelques petits gisements de gaz dans la région de Cameron Hills; comme ils ne se trouvent à proximité d'aucun pipe-line, elle les a bouchés. En contrepartie des 10 millions de dollars qu'elle a investis, elle a donc des puits ayant une certaine valeur qu'elle a rebouchés. Cette valeur est désormais réduite à cause du Programme énergétique national. Toutefois, ces puits ont une certaine valeur, mais si cette mesure législative est adoptée, le gouvernement pourra confisquer 25 p. 100 du pétrole et du gaz que la Paramount a découverts. Nous allons donc saisir 25 p. 100 des avoirs de cette entreprise canadienne.

Le député de Vancouver-Kingsway estime que c'est tout à fait légitime; pourtant, il nous dit tous les jours qu'il se préoccupe du sort des petites entreprises de notre pays. Si c'était effectivement le cas, il ne dirait pas aussi facilement: «Au diable M. Riddell, au diable Paramount Oil and Gas, la Couronne prend une part de 25 p. 100 parce qu'elle le mérite».

La motion n° 27 vise à modifier l'article 25 du bill. Tel qu'amendé au comité et renvoyé à la Chambre, cet article stipule que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) peut, par décret, désigner la société de la Couronne pour l'exploitation de la part en question. En d'autres termes, le ministre à Ottawa peut désigner Petro-Canada en tant qu'exploitant. La situation est la suivante. Nous voulons mettre en valeur nos ressources de gaz et de pétrole. Nous voulons que les sociétés aillent faire de la prospection dans les régions neuves situées bien loin du marché. Nous voulons qu'elles dépensent des dizaines et des centaines de millions de dollars pour effectuer des travaux de prospection, des études sismiques et pour forer des puits; c'est alors que la Société Petro-Canada entrera en scène et qu'elle s'arrogera une participation de 25 p. 100, l'intérêt accumulé, et ne paiera rien, mais aura le droit de voter. S'il y a une découverte, le ministre pourra, aux termes de l'article 35, ordonner que Petro-Canada devienne l'exploitant. Il pourra ordonner que Petro-Canada prenne en charge, donc contrôle tous les puits et installations de production. Autrement dit, elle pourra dépenser toutes les sommes nécessaires sans rendre de comptes à personne.